

2019-2020

BULLETIN D'INFORMATIONS



CERCLE SCOLAIRE DE LA BASSE-VEVEYSE



## CONTENU

Le mot du responsable d'établissement .....	2
Projet d'établissement .....	4
Buts de l'école et cours particuliers .....	5
1H et 2H .....	5
3H à 8H.....	5
Les classes.....	6
Horaires des classes.....	7
Classes de 1H et 2H.....	7
Classes de 3H à 8H .....	7
Rentrée des classes.....	7
Enseignement alterné pour les 3H et 4H.....	7
Education physique / Gymnastique .....	8
Piscine.....	8
Fournitures scolaires .....	9
Adresses et téléphones utiles.....	11
Vacances et congés / Calendrier scolaire .....	12
Demandes de congé, dispenses et absences .....	12
Transports / Bus .....	14
Trajet pour l'école .....	16
Pédibus .....	17
Vie scolaire .....	18
Service médical et dentaire.....	22
Accueil extrascolaire (AES) – Les Petits Lions.....	23
Conseil des parents.....	24
Services auxiliaires scolaires (SLPP-GV).....	25
Mot de la Police cantonale.....	26
Mot de la brigade des mineurs.....	27
SPOLOE .....	28
Atelier-jeunesse de la Veveyse (AJV).....	29
Pro Juventute.....	30
Bibliothèque – Ludothèques .....	31
Que faire lorsqu'on est infesté de poux ? .....	32
Quelques liens .....	34
Abréviations utiles.....	36

Juin 2019

Chers Parents,

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. La prochaine année scolaire marquera la naissance du nouveau cercle scolaire de la Basse-Veveyse, regroupant les écoles des communes d'Attalens, Granges et Remaufens.

Depuis plus de 3 ans, les communes de la région ont travaillé ensemble et avec la direction des deux établissements pour que la fusion des deux cercles se passe au mieux.

Tout changement apporte son lot d'avantages et d'inconvénients. Si ces deux éléments étaient représentés par des vases, chaque parent remplirait un des vases plus que l'autre, pour qu'au final chacun y trouve son compte. Que ce soit sur le site de Remaufens ou d'Attalens, notre objectif principal restera le même : amener les élèves sur le chemin qui les portera le plus loin en fonction de leurs atouts, avec un accompagnement bienveillant et engagé de tout un chacun.

Dans cette brochure, nous avons souhaité réunir toutes les informations utiles relatives aux écoles enfantines et primaires. J'espère que ce document vous permettra d'avoir toujours sous la main les réponses à vos questions. Il est donc indispensable que vous le conserviez précieusement.

Je ne saurais que trop insister sur la nécessité d'un climat de confiance et d'une collaboration régulière et harmonieuse entre les parents et les enseignants. Si vous désirez un entretien avec l'enseignant(e) de votre enfant, n'hésitez donc pas à le/la contacter directement. Grâce à un dialogue constructif, les problèmes peuvent certainement se régler.

Pour finir, je tiens à remercier toutes les personnes qui œuvrent jour après jour pour que vos enfants soient bien entourés : le corps enseignant, l'équipe de la conciergerie et du secrétariat, l'équipe de l'AES et bien évidemment vous, les parents et familles.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos enfants, une magnifique pause estivale et avec un peu d'avance une belle année scolaire 2019-2020.

Le responsable d'établissement

Michael Dayer



# Projet d'école

Basse-Neuve



## *Changer pour devenir une plus belle version de soi-même*

Il y a maintenant 3 ans, notre projet d'établissement trouvait un nouvel élan en se réorientant vers la promotion de valeurs sociales et citoyennes. Les buts de notre projet sont d'encourager et renforcer les comportements liés à la bienveillance et à l'engagement pour rendre la vie de l'école plus agréable et parvenir à des apprentissages plus solides.

En 2018-2019, nous avons continué sur notre lancée. Grâce aux activités quotidiennes faites dans les classes, aux ateliers et aux récompenses, les progrès commencent à se faire ressentir et nous voyons de plus en plus d'élèves engagés et bienveillants.

Même si le projet est le même sur les deux établissements, un travail de mise en cohérence nous prendra du temps en début d'année scolaire prochaine. Ensuite, nous allons consolider la gestion des conflits par les élèves, puis nous allons passer à l'étape suivante du processus qui est de définir les conséquences des actes négatifs.

Vous recevrez plus de détails sur ces projets au fil de l'année. N'hésitez pas à questionner régulièrement votre enfant sur ce projet et à consulter la page internet du site de l'école sur [www.ecole-attalens.ch](http://www.ecole-attalens.ch).

## *L'école change pour devenir une plus belle version d'elle-même*

## BUTS DE L'ÉCOLE ET COURS PARTICULIERS

LS Art. 2 : L'école assume une mission globale et générale de formation et de socialisation qui comprend des tâches d'enseignement et d'éducation. Elle seconde les parents dans leur responsabilité éducative.

### 1H ET 2H

C'est un lieu d'accueil destiné à développer l'autonomie et la socialisation des enfants. Elle prépare l'enfant à l'entrée en école primaire, par exemple par le biais d'activités de mathématiques ou de motricité fine.

Durée : 2 ans, pour les enfants ayant 4 ans révolus le 31 juillet.

### 3H À 8H

La scolarité « primaire » est composée de 3 parties d'une durée de 2 ans chacune. Cela permet à l'enfant de disposer de plus de temps pour progresser dans ses apprentissages.

Durée : 6 ans, pour les enfants ayant 6 ans révolus le 31 juillet.

### LES ACTIVITÉS CRÉATRICES MANUELLES ET (SUR) TEXTILES (ACM ET ACT)

Ces activités permettent à l'enfant de développer son imagination, tout en permettant de découvrir les bases de certaines techniques créatrices.

### LES COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Ils contribuent à un développement physique et à une certaine aisance corporelle.

### ETHIQUE ET ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Les enfants de 1H et 2H ont la possibilité de suivre le catéchèse œcuménique. Cet enseignement est dispensé en collaboration entre l'Eglise catholique et l'Eglise évangélique réformée pour cinq interventions ponctuelles appelées « Temps forts » réparties tout au long de l'année scolaire. Le formulaire d'inscription est à retourner à l'enseignant(e) de votre enfant à la rentrée scolaire.

A partir de la 3H, l'enseignement religieux occupe deux unités de 50 minutes par semaine dont :

- L'ECR (Ethique et Culture Religieuse) - leçon donnée par l'enseignant(e) durant une unité, est obligatoire.
- L'ERC (Enseignement Religieux Confessionnel), qui fait l'objet de la seconde unité, est donné par des catéchistes/catéchètes des églises catholiques et protestantes. Il se déroule durant l'horaire scolaire dans des locaux attribués par l'école.

Selon l'art. 27 du règlement d'exécution de la Loi Scolaire, les parents qui désirent retirer leur enfant du cours de catéchisme sont priés de demander aux enseignants un formulaire qu'ils adresseront au responsable d'établissement. Ce formulaire est valable pour **une année**. L'enfant dispensé doit être en classe lors de ce cours et les enseignants lui trouveront une occupation.



## LES CLASSES

Classe(s)	Site	Bâtiment	Etage	Enseignant(s) /Enseignante (s)
1H-2H A	Attalens	Le Mouton	1 <sup>er</sup> étage	Marie-Laure Collet Edit Stierli
1H-2H B	Attalens	Le Mouton	1 <sup>er</sup> étage	Audrey Buchs
1H-2H C	Attalens	Les Roses	Rez inférieur	Emilie Grandjean
1H-2H D	Attalens	Les Roses	Rez inférieur	Joëlle Dumon Irène Gelmo
1H-2H E	Attalens	Les Roses	Rez inférieur	Marlyse Genoud
1H-2H F	Remaufens	Le Soleil	Rez inférieur	Angélique Blanc
1H-2H G	Remaufens	Le Soleil	Combles	Mireille Pauchard Pauline Torche
3H A	Attalens	Les Blés	Rez supérieur	Laurence Monnard Murielle Vienne De Nardis
3H B	Attalens	Les Roses	Rez supérieur	Fabienne Charrière <i>A définir</i>
3H C	Attalens	Les Roses	Rez supérieur	Nicole Petrucciani Caroline Richoz
4H A	Attalens	Les Blés	Rez inférieur	Julie Vionnet
4H B	Attalens	Les Blés	Rez supérieur	Sophie Grandjean
4H C	Attalens	Les Blés	Rez inférieur	Patricia Jaquier
5H A	Attalens	Le Renard (nouveau)	1 <sup>er</sup> étage	Céline Protti Muriel Rouiller
5H B	Attalens	Le Renard (nouveau)	1 <sup>er</sup> étage	Emilie Boutes <i>A définir</i>
5H C	Attalens	Le Renard (nouveau)	1 <sup>er</sup> étage	Fanny Emonet
5H D	Remaufens	Le Soleil	Rez supérieur	Louise Pillet
6H A	Attalens	Le Renard (nouveau)	2 <sup>ème</sup> étage	Marie-Pierre Rutscho Annie Reutenauer
6H B	Attalens	Le Renard (nouveau)	2 <sup>ème</sup> étage	Xavier Torche
6H C	Attalens	Le Renard (nouveau)	2 <sup>ème</sup> étage	Marc Andrey
6H D	Remaufens	Le Soleil	1 <sup>er</sup> étage	Aurore Hoffmann
7H A	Attalens	Le Renard (ancien)	1 <sup>er</sup> étage	Stefania Czerwinska <i>A définir</i>
7H B	Attalens	Le Renard (ancien)	1 <sup>re</sup> étage	Mylène Hofer
7H C	Attalens	Le Renard (ancien)	1 <sup>er</sup> étage	Emilie Borcard
7H D	Remaufens	La Planète	Rez	Carole Trinchan
8H A	Attalens	Le Renard (ancien)	2 <sup>ème</sup> étage	Mélanie Girard
8H B	Attalens	Le Renard (ancien)	2 <sup>ème</sup> étage	Alain Fontana
8H C	Attalens	Le Renard (ancien)	2 <sup>ème</sup> étage	Stéphanie Brändle
8H D	Remaufens	Le Soleil	Rez supérieur	Jonathan Delgado

Le nom de tous les enseignants n'est pas connu lors de l'impression du bulletin d'informations.

## HORAIRES DES CLASSES

### CLASSES DE 1H ET 2H

Lundi	7h55-11h35 2H	13h25-15h05 1H
Mardi	7h55-11h35 1H-2H	13h25-15h05 2H
Mercredi	7h55-11h35 1H	Congé
Jeudi	7h55-11h35 1H-2H	13h25-15h05 2H
Vendredi	7h55-11h35 2H	13h25-15h05 2H

### CLASSES DE 3H À 8H

Lundi	7h55 -11h35	13h25 - 15h05
Mardi	7h55 -11h35	13h25 - 15h05
Mercredi	7h55 -11h35	Congé
Jeudi	7h55 - 11h35	13h25 - 15h05
Vendredi	7h55 -11h35	13h25 - 15h05

### RENTRÉE DES CLASSES

**La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 29 août 2019 à 7h55 pour tous les élèves, excepté les 2H qui commenceront à 13h25.**

### ENSEIGNEMENT ALTERNÉ POUR LES 3H ET 4H

La moitié des élèves a congé un demi-jour supplémentaire, selon un plan établi par le responsable d'établissement. Dans la mesure du possible, il essaie de répondre aux besoins des parents.

**Classes de 3H :** Les élèves ont congé le **mardi ou le jeudi matin**.

**Classes de 4H :** Les élèves ont congé le **mardi ou le jeudi après-midi**.

En principe, les élèves passant en 4H gardent le même jour d'école qu'en 3H, à moins d'une demande explicite des parents, ceci afin de simplifier l'organisation familiale et scolaire.

**Il n'y a pas d'alternance le jour de la rentrée scolaire, les élèves de 3H et 4H viennent tous à l'école le jeudi 29 août 2019.**





## EDUCATION PHYSIQUE / GYMNASTIQUE

Jours : .....

et .....



- Les enfants doivent porter des chaussures adéquates, à semelle claire, ne laissant pas de trace (pas de ballerines) ;
- Les cheveux longs doivent être attachés ;
- Les bijoux doivent être enlevés (montres, bracelets, boucles d'oreilles, etc.) ;
- Les élèves qui oublient leurs affaires de sport ou qui sont malades iront dans une autre classe pour y faire un travail.

## PISCINE

Les élèves du cercle scolaire, excepté les 1H, vont à la piscine de Châtel-St-Denis entre 5 et 6 fois par année. Si les cheveux sont longs, ils doivent être correctement attachés et couverts par un bonnet de bain.

- Les garçons doivent porter un caleçon de bain court dépourvu de poches, les shorts et bermudas ne sont pas autorisés ;
- Les filles doivent porter un maillot de sport 1 pièce.

Les enfants porteurs de verrues plantaires sont invités à suivre un traitement avant la rentrée scolaire. Ils seront admis à la piscine à condition de porter des chaussures en plastique prévues à cet effet.

Merci de veiller à ce que votre enfant ait bien déjeuné, afin d'être en forme dans l'eau. Une petite récréation serait la bienvenue. Durant l'hiver, merci également de veiller à ce que votre enfant ait un bonnet, les cheveux ne pouvant pas toujours être séchés correctement.

Les enfants qui sont dispensés de piscine vont travailler dans une autre classe durant les périodes concernées.



CLASSES	DATES									
	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1H-2H A	2+9	14	11	2						
1H-2H B	2+9	14	11	2						
1H-2H C	2+9	14	11	2						
1H-2H D	2+9	14	11	2						
1H-2H E	2+9	14	11	2						
1H-2H F					6+20+27	3+17				
1H-2H G					6+20+27	3+17				
3H A					6+20+27	3+17				
3H B							23	27	4+25	15
3H C							23	27	4+25	15
4H A	6+13+20+27	4+11								
4H B	6+13+20+27	4+11								
4H C	6+13+20+27	4+11								
5H A		18	8+15+22+29	6						
5H B		18	8+15+22+29	6						
5H C		18	8+15+22+29	6						
5H D		18	8+15+22+29	6						
6H A				13	10+17+24+31	7				
6H B				13	10+17+24+31	7				
6H C				13	10+17+24+31	7				
6H D				13	10+17+24+31	7				
7H A						14+21	13+20+27	3		
7H B						14+21	13+20+27	3		
7H C						14+21	13+20+27	3		
7H D						14+21	13+20+27	3		
8H A								24	8+15+29	5+19
8H B								24	8+15+29	5+19
8H C								24	8+15+29	5+19
8H D								24	8+15+29	5+19

## FOURNITURES SCOLAIRES

Depuis la publication de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 précisant l'étendue de la gratuité de l'enseignement obligatoire, les communes n'ont plus la possibilité de refacturer aux parents d'élèves les frais concernant les activités culturelles et sportives organisées dans le cadre scolaire, exception faite des frais de repas durant les camps. Les **fournitures scolaires** sont également concernées.

Tous les élèves de l'école, de la 1H à la 8H, doivent être équipés du matériel suivant :

### POUR LA CLASSE

- 1 paire de pantoufles qui tiennent aux pieds ;
- 1 chemise à longues manches ou un tablier pour le bricolage ;
- Des mouchoirs en papier.



## POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE / GYMNASTIQUE / RYTHMIQUE (DANS UN SAC DE SPORT)

- 1 tenue de sport ;
- 1 paire de ballerines (rythmique pour 1H et 2H) ;
- 1 paire de baskets à semelles claires (pour 1H à 8H) ;
- 1 linge de douche et produit de douche (selon informations de l'enseignant(e)).

## POUR LA PISCINE (DANS UN SAC DE SPORT)

- 1 maillot de bain ;
  - ⇒ pour les garçons : caleçon de bain court (dépourvu de poches)
  - ⇒ pour les filles : maillot sportif (1 pièce)
- 1 linge de bain ;
- Pour les cheveux longs, un bonnet de bain (merci d'attacher les cheveux avant le début des cours).

## MATÉRIEL FOURNI PAR L'ÉCOLE

Les fournitures scolaires suivantes seront mises à disposition par l'école et devront être remplacées par les parents en cas de perte/dommage (excepté usure normale) :

### Fourni à chaque élève

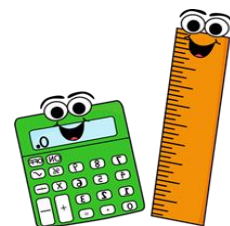
(l'élève peut emporter le matériel avec lui à la fin de l'année)

- Blocs-notes
- Cahiers
- Matériel pour doubler les cahiers
- Classeurs A4 et A5 (pour 2 ans)
- Séparation pour classeurs A4 et A5
- Dossiers rapides (pour 2 ans)
- Sous-mains
- Crayon papier
- Gomme
- Stylos
- Stabilos (pour 2 ans)
- Plume en 4H
- Effaceur

### Fourni pour la classe

(le matériel reste en classe à la fin de l'année)

- Crayons de couleur
- Feutres
- Colle
- Ciseaux
- Scotch
- Règle
- Equerre
- Compas
- Rapporteur
- Taille-crayon
- Calculatrice
- Cartouches d'encre



## MATÉRIEL À FOURNIR PAR LES PARENTS

Vous trouverez ci-dessous la liste du matériel supplémentaire que vous devez fournir à votre enfant, selon les degrés. Pour rappel, pour des raisons écologiques les livres ne seront plus doublés, nous vous demandons de ne pas acheter de doublure pour la prochaine rentrée.

### 1H et 2H

- 1 sac à dos pouvant contenir au minimum 1 cahier A5 ;
- Le triangle orange (pour les 2H).

### 3H à 8H

- 1 sac d'école pouvant contenir 1 classeur A4 ;
- 1 plumier / trousse (vide).

**Merci d'avance de noter le prénom de votre enfant sur TOUT son matériel !**

## ADRESSES ET TÉLÉPHONES UTILES

RÉPONDEUR POUR ANNONCE MALADIE (POUR ATTALENS ET REMAUFENS) 021 947 44 94

Annonce obligatoire avant 7h45 et/ou 13h15.

### ECOLE DU PETIT PRINCE

Rue de l'Eglise 26  
1616 Attalens

[www.ecole-attalens.ch](http://www.ecole-attalens.ch)

Route Villageoise 33  
1617 Remaufens

RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT 021 947 38 51

Monsieur Michael Dayer  
Rue de l'Eglise 26  
1616 Attalens

[direction.ep.basse-veveyse@fr.educanet2.ch](mailto:direction.ep.basse-veveyse@fr.educanet2.ch)

SECRÉTARIAT 021 947 54 52

8H30 À 11H TOUS LES MATINS

Madame Cynthia Perroud  
Madame Delphine Jorand  
Rue de l'Eglise 26  
1616 Attalens

[secretariat.ep.basse-veveyse@fr.educanet2.ch](mailto:secretariat.ep.basse-veveyse@fr.educanet2.ch)

Si vous devez joindre **en urgence** votre enfant ou son enseignant(e), vous pouvez vous adresser au secrétariat qui transmettra votre message.

DICS 026 305 12 06

Direction de l'Instruction Publique,  
de la Culture et du Sport  
Rue de l'Hôpital 1  
1700 Fribourg

[www.fr.ch/dics](http://www.fr.ch/dics)

### ASSOCIATION D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR DE LA VEVEYSE

Chemin du Clos 3  
1616 Attalens

[veveyse@accueildejour.ch](mailto:veveyse@accueildejour.ch)

*mardi et vendredi matin*

### CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE - CHAPERON ROUGE

Service de garde d'enfants à domicile  
pour un accueil ponctuel en cas d'urgence  
(par ex. enfant malade)

[chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch](mailto:chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch)

*lundi-vendredi  
dimanche-jeudi*

*07h30 - 11h30  
20h00 - 21h00*

*026 347 39 49  
076 347 39 49*



## VACANCES ET CONGÉS / CALENDRIER SCOLAIRE

	du	au	Reprise le
Reprise des classes			29.08.2019
Vacances d'automne	21.10.2019	03.11.2019	04.11.2019
Vacances de Noël	23.12.2019	05.01.2020	06.01.2020
Vacances de Carnaval	24.02.2020	01.03.2020	02.03.2020
Vacances de Pâques	06.04.2020	19.04.2020	20.04.2020
1 <sup>er</sup> mai	01.05.2020	01.05.2020	04.05.2020
Ascension et pont de l'Ascension	21.05.2020	24.05.2020	25.05.2020
Lundi de Pentecôte	01.06.2020	01.06.2020	02.06.2020
Fête-Dieu et pont de la Fête-Dieu	11.06.2020	14.06.2020	15.06.2020
Vacances d'été	04.07.2020	26.08.2020	27.08.2020

**Les demandes pour avancer et/ou prolonger les vacances ne seront en aucun cas acceptées.**



## DEMANDES DE CONGÉ, DISPENSES ET ABSENCES

### RENDEZ-VOUS MÉDECIN/DENTISTE/AUTRES

Il est souhaitable de prendre les rendez-vous médicaux de votre enfant **en dehors** de l'horaire scolaire. Si cela ne devait pas être possible, prière d'avertir l'enseignant(e) concerné(e) au plus tard 24 heures à l'avance, en utilisant les formulaires ad hoc que vous trouverez sur le site internet de l'école ou auprès de l'enseignant(e) de votre enfant.

### ABSENCE MALADIE

**Appeler l'école au 021 947 44 94 (répondeur) avant 07h45 et/ou 13h15.** C'est un enseignant qui relève les messages et qui les transmet. Passé l'horaire ci-dessus, cet enseignant doit s'occuper de ses élèves, il ne peut donc plus prendre les messages jusqu'à la récréation. Merci donc de bien respecter cet horaire pour éviter tous soucis.

Dès le 5<sup>ème</sup> jour d'absence et/ou en cas d'absences répétées (régulières), un certificat médical est obligatoire.



## DEMANDE DE CONGÉ

La demande de congé est présentée par écrit, **un mois à l'avance** (ou dès que le motif est connu) au responsable d'établissement avec copie à l'enseignant(e). Elle est motivée et signée des parents, avec une **pièce justificative obligatoire (invitation, convocation, faire-part, etc...)**. Le responsable d'établissement prendra une décision.

### **Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS) Article 37**

*Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que:*

- a) un événement familial important;*
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important;*
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.*

## ABSENCES ILLÉGITIMES

Les absences non justifiées sont illégitimes. Elles font l'objet d'une dénonciation à la Préfecture et sont sanctionnées par une amende.

## PROCÉDURE EN CAS D'ABSENCE

En cas d'absence non annoncée, l'enseignant(e) contactera les parents par téléphone. Si plusieurs appels restent sans réponse, le responsable d'établissement et la Police locale seront avisés (au frais des parents), afin de vérifier qu'il ne soit rien arrivé à votre enfant, à son domicile ou sur le trajet de l'école.

## DISPENSE DE GYM/PISCINE

Un mot écrit et signé par les parents devra être transmis à l'enseignant(e). Dès 5 jours de dispense, un certificat médical est obligatoire.

## DÉMÉNAGEMENT ET CHANGEMENT D'ÉCOLE

Si vous déménagez, vous devez annoncer au plus tôt votre départ à l'enseignant(e) concerné(e) qui se chargera de faire suivre le livret scolaire de votre enfant. De plus, n'oubliez pas d'annoncer également votre départ à la direction d'établissement.



## INTRODUCTION

Les transports scolaires sont réservés aux élèves du cercle scolaire de la Basse-Veveyse (1H à 8H) et sont pris en charge par les communes. Pour des raisons de sécurité, les enfants des écoles maternelles ne sont pas autorisés à prendre les bus scolaires.

Seul le bus de ligne de Palézieux-Attalens peut accepter d'autres passagers. Toutefois, une demande peut être adressée à la commune d'Attalens pour les enfants qui doivent prendre occasionnellement le bus de Tatroz ou de Remaufens.

## HORAIRES

<b>REMAUFENS - ECOLE</b>	<b>Horaires</b>		<b>ECOLE - REMAUFENS</b>	<b>Horaires</b>	
Remaufens, Place du Village	7h38	13h09	<b>Attalens, Ecole</b>	<b>11h45</b>	<b>15h15</b>
Vuarat, Cornifel	7h41	13h12	Vuarat, Rombuet	11h48	15h18
Vuarat, Le Mont	7h43	13h14	Vuarat, Le Bugnon	11h49	15h19
Vuarat, Le Bugnon	7h44	13h15	Vuarat, Le Mont	11h50	15h20
Vuarat, Rombuet	7h45	13h16	Vuarat, Cornifel	11h52	15h22
<b>Attalens, Ecole</b>	<b>7h46</b>	<b>13h17</b>	Remaufens, Place du Village	11h55	15h25

<b>GRANGES - ECOLE</b>	<b>Horaires</b>		<b>ECOLE - GRANGES</b>	<b>Horaires</b>	
Granges, Rupan	7h33	13h03	<b>Attalens, Centre</b>	<b>11h45</b>	<b>15h15</b>
Granges, Cuvigne	7h34	13h04	Granges, Verchières	11h49	15h19
Granges, Village	7h35	13h05	Granges, Le Battiau	11h51	15h21
Granges, Le Battiau	7h36	13h06	Granges, Village	11h52	15h22
Granges, Verchières	7h38	13h08	Granges, Cuvigne	11h53	15h23
<b>Attalens, Centre</b>	<b>7h43</b>	<b>13h13</b>	Granges, Rupan	11h54	15h24

<b>TATROZ - ECOLE</b>	<b>Départ</b>		<b>ECOLE - TATROZ</b>	<b>Départ</b>	
Tatroz, Les Granges	7h33	13h04	<b>Attalens, Ecole</b>	<b>11h45</b>	<b>15h15</b>
Tatroz, Chez Kiki	7h34	13h05	Tatroz, Les Granges	11h54	15h24
Tatroz, Centre Village	7h36	13h07	Tatroz, Chez Kiki	11h55	15h25
Tatroz, Sur Village	7h37	13h08	Tatroz, Centre Village	11h57	15h27
Tatroz, Deux-Crêts	7h38	13h09	Tatroz, Sur Village	11h58	15h28
<b>Attalens, Ecole</b>	<b>7h44</b>	<b>13h15</b>	Tatroz, Deux-Crêts	11h59	15h29

## RESPONSABILITÉS

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents entre l'arrêt de bus et leur domicile. Il incombe aux parents de veiller à ce que leur enfant ne se mette pas en danger et respecte les codes de la route.

A l'arrivée et au départ de l'école, les enfants sont sous la responsabilité des autorités communales et scolaires. Une surveillance est mise en place 10 minutes avant et après le début des cours dans le périmètre scolaire.

## COMPORTEMENT DANS LE BUS SCOLAIRE

Il faut être à l'heure, le conducteur ne peut pas attendre car il a un horaire à respecter. Votre enfant doit être en possession d'un titre de transport valable. Votre enfant doit, bien avant l'arrêt où il doit descendre, appuyer sur le bouton « demande d'arrêt », sortir calmement et attendre le départ du bus, avant de se déplacer. Il doit rester tranquille pour permettre au conducteur de faire correctement son travail dans le calme et la concentration et ne pas bousculer les autres passagers.

En cas de comportement inadéquat, la Commune, en collaboration avec le responsable d'établissement, se réserve le droit de mettre en place la procédure prévue dans le règlement scolaire communal ([www.ecole-attalens.ch](http://www.ecole-attalens.ch)).

## MON ENFANT A RATÉ SON BUS, COMMENT FAIRE POUR RENTRER À LA MAISON ?

S'il a raté son bus, il doit impérativement retourner vers son enseignant(e) afin que ses parents puissent être joints. Si son enseignant(e) a déjà quitté l'école, il faut qu'il s'adresse à un(e) autre enseignant(e). Nous vous recommandons de laisser un numéro de téléphone à votre enfant.





## TRAJET POUR L'ÉCOLE

### PATROUILLEURS SCOLAIRES – SITE D'ATTALENS

La commune d'Attalens a engagé des **patrouilleurs scolaires** adultes qui sont formés et **assermentés** par la police cantonale afin d'assurer le déplacement sur le passage piéton devant l'école, 20 minutes avant l'école et 15 minutes après l'école.

Les patrouilleurs scolaires protègent les écoliers des dangers de la circulation en leur facilitant la traversée de la chaussée. Ils surveillent leur comportement dans le trafic routier et les habituent à mettre en pratique les règles de la circulation.

Afin de donner le bon exemple aux enfants, nous demandons aux adultes d'utiliser le passage piéton et de bien vouloir traverser quand les patrouilleurs ont donné l'ordre de passage. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales et administratives selon la gravité de la faute commise.

Les bases légales du service des patrouilleurs scolaires se trouvent dans l'Ordonnance sur la signalisation routière (article 67 alinéa 1) : **ses directives doivent obligatoirement être respectées par tous les usagers de la route.**



### TRAVERSÉE DE LA ROUTE CANTONALE AU CENTRE DU VILLAGE D'ATTALENS

Conformément aux instructions de la Police cantonale, un service de coaching a été mis en place pour la traversée au centre du village. Des adultes « patrouilleurs-coachs », munis uniquement d'un brassard, s'assurent que les enfants respectent les règles inculquées lors des leçons d'éducation routière : s'arrêter, regarder et écouter, traverser en marchant. Les « patrouilleurs-coachs » assurent la sécurité lors de la traversée de la route cantonale.

*Horaires : 07h35 à 07h55 – 11h35 à 11h50  
13h05 à 13h25 – 15h05 à 15h20 (sauf le mercredi après-midi)*

Nous encourageons tous les écoliers qui le peuvent à **se rendre à l'école à pied**.

Les parents devraient éviter de faire office de taxi, chaque voiture supplémentaire aux abords ou sur le trajet de l'école constituant un danger pour les autres enfants.

**A pied ou en voiture, montrons l'exemple et protégeons tous les enfants !**

### PARKING

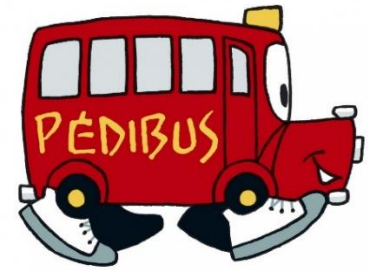
Il est vivement recommandé d'encourager l'enfant à se rendre à l'école à pied et/ou par le biais des bus scolaires. Si, pour des motifs d'**éloignement**, vous jugez nécessaire de conduire votre/vos enfant(s) à l'école en voiture, nous vous remercions d'**utiliser uniquement le parking de la Condémine (vers le terrain de foot) à Attalens, et le parking de la Place du Village à Remaufens** pour déposer et reprendre les enfants.

Le parking de la salle de gym des Etoiles à Attalens n'est ni accessible pour la dépose des enfants, ni pour les reprendre en fin de matinée et d'après-midi. Le stationnement n'est autorisé qu'aux détenteurs du macaron officiel.

**LES CONTREVENANTS SERONT DÉNONCÉS AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES.**



## Comme un vrai bus, mais à pied



### C'EST QUOI, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Pédibus, c'est une "ribambelle" d'enfants qui se rend à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte. L'itinéraire, les arrêts et les horaires sont programmés par les parents de la ligne de Pédibus. Chaque parent qui inscrit son enfant dans le Pédibus s'inscrit également pour le conduire, une à deux fois par semaine, selon les besoins. L'enfant rejoint le Pédibus à un arrêt et fait ainsi le trajet vers l'école avec ses copains, sous la conduite d'un adulte. Après l'école, le Pédibus le ramène à l'arrêt le plus proche de chez lui, où l'attend son parent.

### FONCTIONNEMENT

- L'itinéraire est déterminé par les parents qui conduisent le Pédibus à tour de rôle.
- Les arrêts sont signalés par des panneaux.
- L'horaire est choisi par les parents utilisateurs, en fonction de leurs besoins et de ceux des enfants.
- Un Pédibus peut effectuer 4 trajets par jour, 4 jours par semaine mais il peut aussi fonctionner uniquement le matin pour amener les enfants à l'école ou un seul jour dans la semaine.
- Le conducteur ou la conductrice est généralement un parent mais pas obligatoirement : grands-parents, maman de jour, nounou, aîné du quartier sont autant d'adultes qui peuvent s'engager dans le Pédibus, avec l'accord des autres parents de la ligne.

La Coordination Pedibus Fribourg vous informe et vous soutient pour créer une ligne dans votre quartier. Elle fournit gratuitement du matériel de sécurité et propose une assurance gratuite en collaboration avec le Bpa.

[www.pedibus.ch](http://www.pedibus.ch) | [fribourg@pedibus.ch](mailto:fribourg@pedibus.ch) | 076 430 05 58



## VIE SCOLAIRE

### AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Les parents envoient leurs enfants à l'école **au plus tôt un quart d'heure** avant le début de la classe. La responsabilité de l'école à l'égard des enfants n'est engagée que 10 minutes avant le début et 10 minutes après la fin des cours.

Après l'école, les enfants rentrent immédiatement à la maison. Ils ne doivent pas s'attarder ni dans la cour, ni dans la rue.

Les élèves en congé (alternance) ne jouent pas dans la cour pendant que d'autres classes travaillent.

### ATTITUDE ET RESPECT

Les élèves ont une attitude correcte tant à l'intérieur de l'établissement qu'à l'extérieur, lors de toutes activités scolaires.

Le port d'objets dangereux (tels que couteaux, briquets, viseurs laser, etc.) est strictement interdit. Les objets concernés seront immédiatement confisqués.

Les élèves sont responsables du matériel qui leur est confié, des locaux ainsi que du mobilier. L'auteur d'un dégât s'annonce immédiatement à son enseignant ou au concierge. Toute réparation d'un dommage commis par un élève sera à la charge de ses parents ou de son représentant légal.

Les élèves, quelle que soit la classe qu'ils fréquentent, peuvent être rappelés à l'ordre par tout adulte.

A la récréation, tous les élèves sortent rapidement dans la cour. Sauf autorisation express, ils ne restent pas dans les bâtiments.

Les élèves évitent les jeux dangereux. Ils se tiennent, pendant les récréations, dans le périmètre scolaire. Ils n'en sortent pas sans autorisation. La surveillance de ce périmètre est assurée par les enseignants selon l'horaire établi.

Les déchets doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Les élèves sont tenus de respecter la propreté à l'intérieur du bâtiment scolaire, ainsi que dans les alentours. Les murs et les portes doivent rester sans graffitis, ni salissures.



## RESPONSABILITÉS DES ENSEIGNANTS

Les enseignants informent régulièrement les parents du déroulement de la scolarité de leur enfant. C'est une des raisons pour lesquelles ils planifient des réunions de parents et/ou des entretiens individuels.

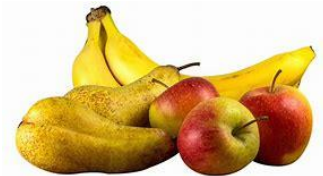
Les échanges directs et réguliers entre parents et enseignants sont indispensables.

S'il devait y avoir un malentendu ou une incompréhension, un entretien est le moyen le plus sûr de clarifier la situation et de dissiper les malentendus.

## RÉCRÉATION

Pensez à donner à votre enfant une petite collation saine et variée.  
Privilégiez l'eau.

**Les boissons énergisantes sont interdites.**



## RACKET

Afin de prévenir des problèmes de racket, il est recommandé de ne pas donner de l'argent et des objets de valeur à votre enfant. En cas de perte ou de vol, l'école décline toute responsabilité.

## TENUE VESTIMENTAIRE ET MAQUILLAGE

Les vêtements de votre enfant doivent être corrects et propres, adaptés au milieu scolaire et extrascolaire. Pour un bon déroulement de toutes les activités de la classe, les tenues avec nombril apparent, les jupes ou shorts trop courts sont à éviter.

Dans tous les cas, le maquillage excessif est interdit.

## APPAREILS ÉLECTRONIQUES - NATEL

L'utilisation de tout appareil électronique par les enfants **est strictement interdite** dans l'enceinte scolaire, de 07h45 à 15h15.

Si les parents estiment absolument nécessaire que leur enfant vienne à l'école avec un téléphone portable ou tout autre appareil électronique, ce dernier le remettra à son enseignant(e) au début des leçons et il pourra le récupérer à la fin de la matinée/après-midi.

En cas d'infraction, la direction peut confisquer l'appareil.

Dans tous les cas, l'appareil reste sous la responsabilité des parents.



## TABAC

Les enfants en âge de scolarité obligatoire ne sont pas autorisés à fumer ni à l'école, ni en dehors de celle-ci.

## VÉLO, TROTINETTE OU ÉQUIVALENT

Les élèves ne peuvent venir à vélo ou en trottinette à l'école uniquement après avoir eu l'instruction de la police et avec l'autorisation écrite des parents (formulaire disponible auprès de l'enseignant(e) de votre enfant).



## BÂTIMENTS SCOLAIRES

L'accès aux bâtiments scolaires n'est autorisé que sur invitation. Les parents doivent attendre leurs enfants à **l'extérieur**. Merci de veiller à laisser suffisamment d'espace pour que les enfants puissent former « le petit train ».

## OBJETS PERDUS

### Site d'Attalens

Tous les objets perdus sont exposés au rez-de-chaussée inférieur du bâtiment du Renard pour une durée de 2 semaines. Ils sont ensuite stockés par le service de conciergerie. Les objets de valeurs sont mis en sécurité dans l'armoire vitrée au même endroit. Pour les récupérer, vous pouvez vous adresser au service de conciergerie au 079 225 65 85.

### Site de Remaufens

Les objets trouvés doivent être apportés immédiatement à un enseignant ou au concierge. Pour récupérer un objet perdu, merci de vous adresser directement au concierge, Monsieur Marc Sonney, 079 250 51 17.



## LES CAMPS

Les enfants du cercle scolaire de la Basse-Veveysse feront durant leurs années de scolarité un camp vert et un camp de ski.

- Camp vert du 22 juin au 26 juin 2020 5H et 6H
- Camp de ski du 17 au 21 février 2020 7H

Une participation financière pour les frais de repas uniquement sera demandée aux parents.

Les informations vous seront transmises par l'enseignant(e) de votre enfant en temps utile.

## SORTIES À SKIS

Les élèves du cercle scolaire, exceptés les 1H et les 7H, vont skier 1-2 jours par année à Rathvel.

Les communes assurent le financement des sorties à ski. Les parents doivent fournir l'équipement nécessaire.

**Le port du casque est obligatoire.**



## COURSES D'ÉCOLE

Les enseignants organisent, dans la mesure du possible, une course d'école en fin d'année scolaire. Le lieu de rendez-vous pour les départs et arrivées peut se situer dans un rayon de 10 kilomètres autour de l'école.

## SORTIES CULTURELLES

En fonction des thèmes abordés en classe, il se peut que l'enseignant(e) de votre enfant organise des sorties culturelles.

## LE 1ER MAI

Les enfants du cercle scolaire de la Basse-Veveysse iront, comme la tradition fribourgeoise le veut, chanter la fête du 1<sup>er</sup> mai dans les maisons. Chacun s'organise et **il n'y a pas école ce jour-là !**

Les « **Mayintsètè** » désignent les enfants qui vont de maison en maison chanter le mois de mai. En **patois gruérien**, ce mot signifie aussi « mésanges ». En campagne comme en ville, le 1er mai a gardé son caractère traditionnel. Les enfants, fillettes et garçonnetts, seuls ou en groupes, avec un brin de crainte, se hasardent en tout domicile et, tout à coup, se figent pour chanter. D'autres se succèdent sans interruption, de sorte que durant une journée entière, chaque maison, chaque étage, chaque magasin, chaque bureau se transforme en volière délicieuse. L'on prépare d'avance la monnaie, les biscuits, le chocolat, les oranges. Les uns vont dans les poches, les autres dans les paniers.

Faites bon accueil à ces enfants chanteurs !!!



## SERVICE MÉDICAL ET DENTAIRE

### SERVICE MÉDICAL SCOLAIRE

Le service médical scolaire est responsable des examens de dépistage dans les écoles depuis les classes 1<sup>ère</sup> Harmos jusqu'à la fin du cycle d'orientation. En collaboration avec le réseau de santé des écoles, il s'occupe également de la prévention et de la promotion de la santé dans le cadre scolaire.

- **2H**: les enfants sont contrôlés par leur pédiatre ou par le médecin scolaire - vue, ouïe, poids, taille, tension artérielle et examen clinique complet.
- **8H**: visite chez le médecin scolaire - vue, ouïe, poids, taille, tension artérielle et examen clinique de l'appareil locomoteur et selon les besoins.

Ces examens sont à la charge des communes. Dans le cas où des parents refusent un de ces examens, il doit être fait auprès d'un médecin de leur choix, mais à leurs frais.

### MÉDICAMENTS

Le personnel enseignant ne donne aucun produit thérapeutique à un ou une élève.

Si un enfant souffre d'une maladie chronique et doit prendre régulièrement des médicaments, il ou elle doit les amener et les prendre lui ou elle-même.

Dans ces situations, il est important que les enseignants sachent comment réagir en cas de situation d'urgence, en concertation avec les parents et le médecin traitant. Cette concertation peut nécessiter l'aide d'un spécialiste, particulièrement pour les tout-petits qui ne sont pas encore totalement autonomes.

### VACCINATION

Le plan des vaccinations conseillées dans le canton de Fribourg suit les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

### SERVICE DENTAIRE

Le contrôle annuel est obligatoire pour tous les enfants scolarisés de la 1H à la 11H, sauf si les parents remettent à l'enseignant(e) une attestation signée par un médecin dentiste, prouvant que l'enfant est suivi.

Le Service dentaire scolaire (SDS) met également à disposition des écoles des éducatrices en hygiène dentaire qui dispensent aux élèves un enseignement tant pratique que théorique sur la manière adéquate d'observer une saine hygiène dentaire.



### INFORMATION SEXUELLE - PRÉVENTION DES ABUS

Une information sur le développement psychoaffectif et la sexualité sera donnée par une formatrice du Centre fribourgeois de santé sexuelle dans les classes de 2H, 6H et 8H. Une soirée d'information à l'attention des parents sera également organisée en automne.

## ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES) – LES PETITS LIONS

### CONTACT

Madame Tamara De Kinkelin, directrice  
Madame Karine Pellaton, secrétaire

021 947 33 79 ou 078 622 91 54  
[aes@attalens.ch](mailto:aes@attalens.ch)

### SITES

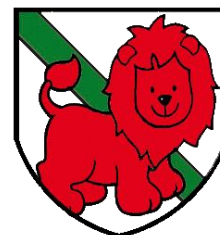
#### Site d'Attalens

Ecole du Petit Prince  
Rue de l'Eglise 26  
1616 Attalens  
Bâtiments du Renard (ancien) et du Mouton

#### Site de Remaufens

Ecole de Remaufens  
Route Villageoise 53  
1617 Remaufens  
Bâtiment de la Comète

*L'accueil extrascolaire est géré par la Commune d'Attalens :  
Administration communale  
Rue de l'Eglise 4  
1616 Attalens*



### HORAIRES

07h00 à 07h50	<b>matin</b>   accueil (possibilité de prendre un petit-déjeuner)
07h50 à 11h35	<b>matinée</b>   accueil avec activités
11h35 à 13h15	<b>cantine scolaire</b>   accueil et repas
13h25 à 15h05	<b>après-midi</b>   accueil avec activités
15h05 à 17h30	<b>soir 1</b>   accueil avec activités (possibilité de faire les devoirs)
17h30 à 18h30	<b>soir 2</b>   accueil avec activités

**Comme mentionné dans le règlement, seules les absences en raison de sorties ou activités scolaires seront exemptées de facturation, pour autant qu'elles aient été annoncées 48 heures à l'avance. Les parents sont donc responsables d'annoncer toutes les absences à l'accueil extrascolaire (y compris sorties scolaires).**

### ACCUEIL DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

L'AES est ouvert 4 semaines durant les périodes de vacances scolaires, aux dates suivantes :

**Semaine du 19 au 23 août 2019**

**Semaine du 26 au 28 août 2019**

**Semaine du 21 au 25 octobre 2019**

**Semaine du 6 au 9 avril 2020 (fermé le vendredi 10 avril, Vendredi Saint)**

Pour des informations complémentaires, les documents d'inscription, les règlements et tarifs en vigueur :  
[www.attalens.ch](http://www.attalens.ch) - [enfance et jeunesse](#) - [enfance](#) - [accueil extrascolaire](#) ou au 021 947 33 79.



## PRÉSIDENTE / CONTACT

Monsieur André Blunsch  
Vice-Syndic d'Attalens, en charge du dicastère des écoles

[ablunsch@attalens.ch](mailto:ablunsch@attalens.ch)

## CONCEPT

La loi institutionnalise une collaboration renforcée entre l'école et les parents à travers la création d'un conseil des parents\*. Cet organe se veut un espace d'échanges et de propositions réunissant une majorité de parents d'élèves et les principaux responsables de l'école (responsable d'établissement ou directeur/trice, représentants du corps enseignant et des autorités communales).

Il permet aux parents d'être informés et consultés dans les domaines de la vie scolaire où la collaboration école-parents peut favoriser une meilleure prise en charge de l'enfant et contribuer à améliorer ses conditions d'apprentissage. L'avant-projet pose un cadre général de fonctionnement.

\*La liste des membres figure sur le site internet de la commune d'Attalens et sur le site internet de la commune de Remaufens.

## RÈGLEMENT

Loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS)

Chapitre 3 Parents Art. 31 Conseil des parents

1. Chaque établissement comprend un conseil des parents composé d'une majorité de parents d'élèves (fréquentant l'établissement), du ou de la responsable d'établissement primaire ou, au cycle d'orientation, du directeur ou de la directrice, de personnes représentant les autorités communales et d'une personne au moins représentant le corps enseignant.
2. Le conseil des parents sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Le conseil est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Le conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle.
3. Lorsqu'il y a plus d'un établissement dans le cercle scolaire au sens de l'article 50, la cohérence des actions doit être assurée. Un seul conseil des parents peut être institué pour l'ensemble des établissements du même cercle scolaire. 4 Le Conseil d'Etat édicte les dispositions d'exécution nécessaires.



## SERVICES AUXILIAIRES SCOLAIRES (SLPP-GV)

### CONCEPT

Prises en charge thérapeutique en logopédie, psychologie et psychomotricité.

Le service a deux antennes principales, une à **Romont** (y.c. administration) et une à **Châtel-St-Denis**. D'autres lieux de thérapies se trouvent dans les cercles scolaires des deux districts.

Les thérapeutes interviennent uniquement sur demande des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant/e. La demande d'intervention doit être faite au moyen du formulaire « fiche 124 » disponible sur notre site internet suite à un contact préalable avec un(e) de nos thérapeutes.

Le directeur du SLPP-GV décide ou non de la gratuité de la prise en charge.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour une prise en charge de votre enfant ainsi que le nom des thérapeutes par cercle scolaire et leurs numéros de téléphone sur le site internet [www.slpp-gv.ch](http://www.slpp-gv.ch).



### CONTACT

SLPP-GV  
Service de logopédie  
psychologie psychomotricité  
Glâne-Veveyse  
Chemin de l'Eglise 12  
1618 Châtel-St-Denis

Administration :  
Rue de l'Eglise 100  
1680 Romont

026 652 30 60  
[administration@slpp-gv.ch](mailto:administration@slpp-gv.ch)

[www.slpp-gv.ch](http://www.slpp-gv.ch)



## MOT DE LA POLICE CANTONALE

### CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Par manque d'expérience et une perception parfois irréaliste du trafic, les enfants sont particulièrement vulnérables. En tant que parents, vous avez un rôle primordial à jouer : éduquer votre protégé à la sécurité routière ! En montrant l'exemple, vous l'aidez à adopter un comportement correct dans la circulation.

#### A PIED, C'EST MIEUX

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences :

- Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble tout en attirant son attention sur les dangers potentiels ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se précipiter augmente les risques d'accident ;
- S'arrêter, regarder, écouter, attendre que les véhicules soient complètement arrêtés : c'est la méthode pour traverser !

#### A VÉLO, PAS AVANT L'ÂGE

Même si la loi autorise les enfants dès 6 ans à circuler seuls sur une route principale, ce n'est qu'en 6H que les rudiments leur sont enseignés. Plus jeunes, ils ne sont pas capables de réagir de manière adéquate dans toutes les situations et de coordonner leurs mouvements pour effectuer une présélection.

- Seuls les vélos équipés conformément à la loi sont admis sur la voie publique ;
- Un casque adapté et correctement réglé devrait toujours être porté ;
- Les trottoirs sont réservés aux piétons. Il faut pousser son vélo pour les emprunter.

#### ÊTRE VU

De jour, comme de nuit, porter des vêtements clairs et contrastés permet d'être mieux repéré. Lorsque la luminosité baisse, il est de surcroît utile de s'équiper d'accessoires réfléchissants. Vous augmenterez ainsi de 100 mètres la distance à partir de laquelle on vous remarque. Un accident sur deux pourrait être évité si le conducteur avait 1 seconde de plus pour réagir.

Pensez-y lors de vos prochains achats (veste, chaussures, sac d'école...) !

#### EN VOITURE

Renoncez autant que possible à votre rôle de parents taxi. Chaque véhicule supplémentaire aux alentours du bâtiment scolaire représente un danger de plus pour les autres écoliers.

- Asseyez les enfants de préférence à l'arrière ;
- Assurez-vous que tout le monde soit bien installé (ceinture, rehausseur, appui-tête) ;
- Ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment, mais utilisez les places prévues pour déposer ou reprendre votre enfant. Faites-le descendre ou monter du côté du trottoir. Contrôlez qu'il n'y ait personne autour du véhicule avant de repartir, idéalement en marche avant ;
- Cédez toujours la priorité aux piétons en vous arrêtant complètement ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.



**PARENTS, nous comptons sur vous :  
NE NEGLIGEZ PAS LA SECURITE DE VOS ENFANTS !**

POLICE CANTONALE  
Section Education routière  
+41 26 305 20 30 [www.policEFR.ch](http://www.policEFR.ch)



# MOT DE LA BRIGADE DES MINEURS

## COURS DE PRÉVENTION

Chers parents,

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

[www.fr.ch/pol/files/pdf99/mandat-prg-prevention-bmi\\_2017.pdf](http://www.fr.ch/pol/files/pdf99/mandat-prg-prevention-bmi_2017.pdf)

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires!

## CONTACT

### Police de sûreté

Brigade des mineurs  
Place Notre-Dame 2  
1700 Fribourg  
Fribourg

026 305 19 19



### SPOLOE

Sport et loisirs pour les enfants  
Case postale 26  
1616 Attalens



### SPOLOE c'est...

...des activités organisées pour les enfants depuis plus de 45 ans !

#### **La fête de l'Envol, restauration et animation...**

Le dernier vendredi de l'année scolaire, SPOLOE organise dès la fin des joutes scolaires enseignants-élèves une animation pour les enfants et leurs parents avec restauration et disco et une petite partie officielle.

Pour finir l'année scolaire en beauté et dans une ambiance festive.

#### **Le carnaval costumé des enfants et son bonhomme hiver...**

Le vendredi soir avant les relâches, un cortège avec la mise à feu du bonhomme hiver et une soirée avec disco pour les enfants, le tout sur un thème différent d'année en année.

#### **Une participation financière...**

au camp vert de fin de printemps et au camp de ski ;

aux sorties à skis et aux courses d'école ;


aux sorties culturelles.

**Un goûter** offert aux élèves lors d'une balade un après-midi de fin d'été dans les environs du village.

#### **Des bénévoles qui sont toujours les bienvenus**

pour renforcer le comité lors des manifestations principales.

Retrouvez toutes les actualités et renseignements sur

 Facebook\SPOLOE ou [infospoloe@gmail.com](mailto:infospoloe@gmail.com)

## ATELIER-JEUNESSE DE LA VEVEYSE (AJV)

### CONTACT

[info@atelier-jeunesse.ch](mailto:info@atelier-jeunesse.ch)

[www.atelier-jeunesse.ch](http://www.atelier-jeunesse.ch)

079 409 87 57

### CONCEPT

Envie de...

- faire un billard ;
- te retrouver entre amis ;
- écouter de la musique ;
- faire de la pâtisserie ;
- Jouer au babyfoot et au ping-pong ;
- regarder un film ;
- organiser un tournoi de foot ; etc...



### Passé à l'Atelier Jeunesse !

L'Atelier Jeunesse de la Veveyse (AJV) est une association qui s'engage à promouvoir la qualité de vie, l'intégration sociale et le développement harmonieux de la jeunesse.

Il accueille, dans différents locaux communaux, tous les jeunes de la Veveyse de la 6H à la 11H ainsi que les jeunes n'étant plus au Cycle d'Orientation (jusqu'à 18 ans). Ils bénéficient des locaux, du matériel (jeux intérieurs et extérieurs, fournitures pour le bricolage, etc.) de l'écoute et du soutien des animatrices pour la réalisation de leurs projets.

Ces accueils fonctionnent selon les principes de l'accueil libre:

- accueil professionnel assuré par une animatrice socioculturelle au minimum ;
- gratuité et libre accès (pas d'inscription) ;
- allées et venues libres, sans temps de présence délimité (libre adhésion) ;
- libre détermination des activités pratiquées.

### HORAIRES ET DATES

Attalens : les jeudis (une semaine sur deux) de 15h15 à 18h15 – Atelier de couture ou salle de gym.

Granges : les lundis (une semaine sur deux) de 15h30 à 18h30 – Salle communale ou terrain multisports.

Remaufens : les lundis (une semaine sur deux) de 15h30 à 18h30 – Salle AC (école) ou salle de gym.

### ACTIVITÉS

Les jeunes peuvent proposer et choisir une activité à faire en accueil, mais aussi organiser une soirée/journée selon leurs envies (film, disco, etc,...) avec l'aide de l'animatrice. Ils peuvent également s'inscrire aux sorties (CHF 10.-) qui ont lieu durant les vacances d'automne et de Pâques.

## CONTACT

### Pro Juventute Veveyse

p/a Valérie Genoud

Route de Fruence 73

1618 Châtel-St-Denis

[valerie.genoud@hotmail.ch](mailto:valerie.genoud@hotmail.ch)

021 948 01 33



## CONCEPT

Grâce à sa vente annuelle de timbres, l'association Pro Juventute Veveyse met à disposition des enfants, des jeunes et des familles du district, les prestations suivantes :

- Des aides individuelles financières ;
- Un service de baby-sitting ;
- Un cours de baby-sitting annuel pour les élèves du 3<sup>ème</sup> cycle (COV) en collaboration avec le RSSV ;
- Des soutiens financiers aux crèches, ludothèques, écoles lors d'une manifestation, d'un spectacle ou de la création d'une place de jeux ;
- Un soutien financier annuel à l'Atelier Jeunesse ;
- Un soutien financier au Passeport Vacances de la Veveyse.

Pro Juventute tient à disposition différentes listes de :

- Associations et autres institutions pouvant apporter une aide financière ou autre ;
- Adresses et publications diverses ;
- Prospectus de camps pour enfants, camps de vacances « Mère seule ».



## BIBLIOTHÈQUE – LUDOTHÈQUES

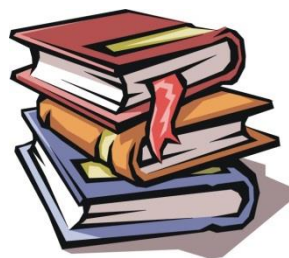
### BIBLIOTHÈQUE DE LA VEVEYSE

La bibliothèque de la Veveyse est ouverte aux habitants et aux résidents de la Veveyse et ses régions limitrophes. Elle dessert tout public qui souhaite trouver des informations dans des domaines très variés.

Divers abonnements annuels sont proposés selon la situation de chacun (Fr. 5.00 pour un seul enfant ou Fr. 30.00 pour une famille). Le nombre de livres empruntés est illimité et la durée du prêt est d'un mois

#### Horaires :

Lundi	Fermé
Mardi	8h30 – 11h30 / 14h00 – 17h00
Mercredi	8h30 – 11h30 / 14h00 – 21h00
Jeudi	14h00 – 17h00
Vendredi	13h00 – 16h00
Samedi	8h30 – 11h30



#### Pendant les vacances scolaires :

Mercredi	14h00 – 21h00
Samedi	8h30 – 11h30

**Adresse :** Route des Misets 7  
1618 Châtel-Saint-Denis  
021 948 64 14

## LUDOTHÈQUES

### PAPAYOU

#### Horaires :

Ouvert tous les lundis de 15h00 à 18h00.  
Fermé durant les vacances scolaires.

**Ecole du Petit Prince**  
Bâtiment scolaire « Les Blés »  
1616 Attalens  
021 947 51 03  
[ludopapayou@gmail.com](mailto:ludopapayou@gmail.com)



### LA TROTTINETTE

#### Horaires :

- 1<sup>er</sup> mercredi du mois : de 16h00 à 18h00
- Tous les vendredis : de 15h30 à 17h30
- Pendant les vacances d'été : une ouverture selon informations sur le site



**Ecole du Lussy**  
Chemin de Crey-Derrey 1  
Case postale 165  
1618 Châtel-St-Denis  
021 948 84 35 (pendant les heures d'ouverture)  
[www.ludo-chatel.ch](http://www.ludo-chatel.ch)



# QUE FAIRE LORSQU'ON EST INFESTÉ DE POUX ?

## INFORMATIONS AUX PARENTS



ETAT DE FRIBOURG

Service du médecin cantonal  
Route de Villars 101  
1752 Villars-sur-Glâne  
T +41 26 305 79 80, F +41 26 305 79 81  
[www.fr.ch/smc](http://www.fr.ch/smc)

- 1. Restez calme ! Les poux sont certes désagréables mais pas dangereux.**
- 2. En cas d'infestation par des poux vivants, traitez votre enfant avec des produits spécifiques en respectant scrupuleusement le mode d'emploi.**
- 3. Si votre enfant est traité correctement, il peut aller à l'école.**

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le pou est un parasite qui apparaît surtout chez les enfants. Les adultes peuvent également être infestés mais ceci est moins fréquent, car les enfants ont des contacts plus proches avec leurs copains de jeux ou de classe. Une infestation de poux est désagréable mais sans danger. Les poux ne transmettent pas de maladies.

Les poux s'accrochent aux cheveux des humains, près de la racine, et se nourrissent de sang qu'ils absorbent par le cuir chevelu. Une femelle pond environ 5 à 6 œufs (lentes) par jour et les colle aux cheveux. Les poux ne contaminent que l'homme, il n'y a donc aucune transmission possible entre les animaux et les humains. La contamination ne se fait que par le contact direct et rapproché des corps, respectivement des têtes d'une personne contaminée à une autre. Les poux ne sautent pas d'une tête à une autre.

Les poux ne quittent jamais une tête volontairement, car ils ont besoin de protection, d'humidité et de chaleur corporelle pour survivre. Loin du corps humain ils meurent rapidement. Les poux que l'on retrouve par exemple sur l'oreiller ou le canapé, sont en règle générale malades, vieux ou déjà morts et ne peuvent de ce fait plus contaminer quelqu'un.

La contamination par les poux n'a aucun lien avec un manque d'hygiène corporelle. Ils contaminent tout autant les cheveux soignés que les cheveux non soignés.

Les filles sont souvent plus atteintes que les garçons par le fait qu'elles ont en général un contact plus proche entre elles et non pas parce qu'elles portent souvent les cheveux plus longs.

## DÉPISTAGE

Le dépistage se fait par constat de poux vivants dans les cheveux. Les lentes peuvent facilement être confondues avec des pellicules. De plus, moins de 20 % des enfants qui présentent des lentes dans les cheveux développent une contamination par des poux exigeant un traitement.

Si on veut dépister une infestation, on peut peigner les cheveux des enfants périodiquement avec des peignes spécifiques disponibles sur le marché après le lavage des cheveux ce qui permet d'exclure une infestation par des poux vivants. L'efficacité d'une prévention, par exemple par des shampoings aux herbes, n'est pas prouvée. Il est notamment déconseillé d'utiliser des produits spécifiques prévus pour le traitement des poux pour essayer de prévenir une infestation.

Un traitement efficace nécessite l'utilisation d'un shampoing spécifique contenant des substances chimiques qui tuent les poux mais qui sont sans danger pour les humains et les animaux domestiques. Les remèdes « maison » - tels que rinçages au vinaigre ou shampoings aux herbes - sont inefficaces.

Il existe de nombreux produits disponibles sans ordonnance en pharmacie qui se basent sur deux principes actifs :

1. Les produits basant sur l'huile de silicone (Diméthicone), qui étouffent les poux
2. Les produits contenant des insecticides qui agissent sur le système nerveux des poux (neurotoxines)

Pour garantir l'efficacité du produit, il est primordial de respecter scrupuleusement les prescriptions sur la notice. Il est à noter que, pour certains produits, une répétition du traitement soit nécessaire pour assurer son efficacité. De plus, tous les produits ne tuent pas aussi les lentes. C'est pourquoi il peut être nécessaire de peigner les cheveux avec des peignes spéciaux après le traitement afin d'ôter les lentes. S'il s'avère que malgré une utilisation correcte du produit le traitement est inefficace (les poux continuent à vivre) il est possible qu'il s'agisse d'une résistance au principe actif du shampoing. Dans cette situation, le traitement doit être répété avec un autre produit. Nous vous prions de vous informer auprès de votre pharmacien sur les produits disponibles sur le marché et les alternatives thérapeutiques en cas de résistance.

En règle générale il n'est pas nécessaire de consulter son médecin en cas d'infestation par des poux. Il est conseillé de traiter tous les membres de la famille d'une personne contaminée. Le lavage des taies d'oreiller et housses de duvet n'a qu'une fonction hygiénique et n'est pas nécessaire du point de vue efficacité du traitement. Les poux dans la literie ne peuvent pas contaminer quelqu'un. Ceci est également valable pour les peluches ou les canapés. Il n'est donc pas nécessaire d'emballer les peluches dans des sacs en plastique ou de « congeler » le nounours préféré – il en va de même pour la désinfection des meubles ou des canapés.

Il n'est pas non plus nécessaire de couper ou raser les cheveux, pour autant que le traitement ait été appliqué correctement. Les enfants contaminés par les poux peuvent fréquenter l'école. Toutefois, ils doivent être traités afin d'éviter de contaminer d'autres enfants. Le médecin scolaire peut ordonner des contrôles.

Service du médecin cantonal

*Les méditations de Mr et Mme Poux*



— Tu crois qu'il y a de la vie  
quelque part sur une autre tête ?

## QUELQUES LIENS

LA MAIN TENDUE

TÉL. 143 / [WWW.143.CH](http://WWW.143.CH)

La Main Tendue est un service de secours par téléphone, par courrier électronique ou par tchat individuel. Ce service offre aide et soutien à toute personne désirant exprimer un souci, une difficulté ou des interrogations, dans la confidentialité et le plus strict respect de l'anonymat.



ASSOCIATION DIS NO

[WWW.DISNO.CH](http://WWW.DISNO.CH)



L'Association DIS NO a été fondée à Lausanne en 1995. Ses buts sont d'initier, de promouvoir ou d'aider toute action dans le sens de la prévention, la détection et le traitement de la violence et des abus sexuels envers les enfants.

T-KI (T'ES QUI ?)

[WWW.T-KI.CH](http://WWW.T-KI.CH)



Tki derrière ton pseudo ? Tki pour laisser faire ? Tki pour mater ? Autour de ces trois slogans s'articule «t ki», campagne de prévention visant à sensibiliser le public aux dérives liées à l'utilisation des moyens de communication modernes.

ACTION INNOCENCE

[WWW.ACTIONINNOCENCE.ORG](http://WWW.ACTIONINNOCENCE.ORG)

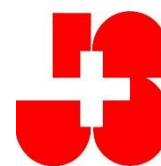
Informier et sensibiliser le public, les parents et les enfants des dangers liés à Internet. Promouvoir une pratique sécurisée d'Internet. Lutter contre la pédocriminalité sur Internet.



JEUNESSE + SPORT

[WWW.JEUNESSEESPORT.CH](http://WWW.JEUNESSEESPORT.CH)

Le programme d'encouragement du sport de la Confédération qui propose des cours et des camps dans près de 70 sports et disciplines. Près de 70'000 cours ou camps ont lieu chaque année, regroupant environ 1 million de participations.



REPER - PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION

026 322 29 01/ [WWW.REPER-FR.CH](http://WWW.REPER-FR.CH)



En réponse aux risques que présentent certains comportements ou certaines formes de consommation, l'association REPER s'emploie à promouvoir le bien-être et une vie sociale harmonieuse pour chacun.

Elle contribue à développer l'estime et l'affirmation de soi, l'intégration et l'épanouissement de chaque personne.

BPA - BUREAU DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS

[WWW.BPA.CH](http://WWW.BPA.CH)

Le bpa a pour mission d'assurer la sécurité dans les domaines de la circulation routière, du sport, de l'habitat et des loisirs. Le bpa propose une offre étoffée de conseils, de formations et de moyens de communication destinés tant aux milieux spécialisés qu'aux particuliers.



ADDICTION SUISSE

[WWW.ADDICTIONSUISSE.CH](http://WWW.ADDICTIONSUISSE.CH)



Prévention contre l'alcoolisme, les substances psychoactives et d'autres comportements pouvant engendrer une addiction.

CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET INFORMATION SEXUELLE

026 305 29 55

Informier et prévenir en priorité les enfants, les parents et les enseignants. Programme spécialisé sur la prévention des abus sexuels, destiné aux classes enfantines/1ère année.



CIAO

[WWW.CIAO.CH](http://WWW.CIAO.CH)

**CIAO.CH**

Site d'informations et de prévention pour les ados.

LE TREMLIN

026 347 32 32 / [WWW.TREMLIN.CH](http://WWW.TREMLIN.CH)

Aide, conseil et soutien pour tous problèmes de toxicodépendance et prévention de la délinquance.



TELME

[WWW.TELME.CH](http://WWW.TELME.CH)

Service de consultations assurées par des professionnels (psychologues, éducateurs, etc...).



ACM	Activités créatrices manuelles
ACT	Activités créatrices textiles
AES	Accueil extrascolaire
APEC	Association de parents d'élèves Châtel-St-Denis
CDIP	Conférence des directions de l'instruction publique
CO	Cycle d'orientation (école secondaire)
DICS	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport
DSAS	Direction de la santé et des affaires sociales
EB	Exigences de base ( <i>type de classe du cycle d'orientation</i> )
FAPAF	Fédération des associations de parents du canton de Fribourg
FAPERT	Fédération des associations de parents de Suisse Romande et Tessin
FRI-TIC	Concept/projet fribourgeois pour le développement des nouvelles technologies de communication
G	Générale ( <i>type de classe du cycle d'orientation</i> )
HARMOS	Harmonisation de la scolarité obligatoire
HEP	Haute école pédagogique
ECSI	Enseignant de classe de soutien itinérant
PER	Plan d'étude romand
PG	Pré-gymnasiale ( <i>type de classe du cycle d'orientation</i> )
RE	Responsable d'établissement
SAS	Services auxiliaires scolaires



**Nous vous souhaitons à toutes et tous une  
excellente année scolaire**

